



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 25 mai 2021
à 18h30**

1. Ouverture de la séance

1.1 Tenue de la présente séance à huis clos

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire

4. Retour sur la période de questions de la dernière séance

5. Procès-verbaux

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 avril 2021

6. Administration générale, greffe, affaires juridiques

6.1 Renonciation au droit de rachat d'une partie non construite d'un terrain industriel situé au 370, rue Saint-Louis (20210417-331)

6.2 Renonciation de servitude affectant la propriété située au 512, rue Desmarais (20210424-337)

6.3 Modification au règlement d'emprunt n° 1940 (20210508-370)

6.4 Vente d'une partie du lot n° 6 150 625 du cadastre du Québec situé sur la rue Lucien- Beaudin (20210508-374)

6.5 Sujets apportés par un membre du conseil municipal :

6.5.1 Demande au gouvernement du Québec - Changements législatifs pour la requalification d'anciens terrains de golf

6.5.2 Entente avec la Ville de Carignan pour la réfection du chemin Grande-Ligne

7 Finances municipales

- 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires
- 7.2 Annulation de la facture n° OFD001091 (20210508-381)
- 7.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 14 545 000 \$ qui sera réalisé le 15 juin 2021 (20210515-408, 20210515-409 et 20210515-423)

8 Ressources humaines

- 8.1 Adoption d'un nouvel organigramme pour les services de la Ville suivants :
 - 8.1.1. Service des travaux publics (20210515-388)
 - 8.1.2. Service du greffe (202100522-432)
- 8.2 Signature d'une entente de fin d'emploi (20210421-353)
- 8.3 Signature d'une entente de règlement de fin d'emploi (20210515-386)
- 8.4 Embauche temporaire au poste de « Contremaître » au Service des travaux publics (20210515-406)
- 8.5 Embauche d'un « Conseiller ressources humaines » au Service des ressources humaines (20210515-399)
- 8.6 Nomination au poste de « Chef de section – Administration et logistique » au Service des travaux publics (20210515-389)

9 Culture, développement social et loisir

- 9.1 Signature d'un protocole d'entente tripartite portant sur la gestion et l'utilisation du Stade Alphonse-Desjardins au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (20210417-300)
- 9.2 Annulation de l'événement « Boom de l'été » pour l'année 2021 (20210424-347)
- 9.3 Signature d'un protocole d'entente pour l'animation du Vieux-Saint-Jean pour les saisons printanière et estivale 2021 (20210515-396)

10 Infrastructures et gestion des eaux

- 10.1 Octroi des contrats suivants :
 - 10.1.1 SA-435-IN-21-I Services de nettoyage vacuum à divers postes de pompage (20210501-362)
 - 10.1.2 SA-438-IN-21-I Contrôle des matériaux relativement aux travaux de réfection de pavage pour l'année 2021 (20210410-274)
 - 10.1.3 SA-449-IN-21-I Travaux d'inspection télévisée de conduites d'égout (20210508-367)

10.2 Modification à la résolution n° 2020-02-0134 (20210508-384)

11 Toponymie et circulation

- 11.1 Modification d'un numéro civique sur la rue Laval (20210109-027)
- 11.2 Résolution relative à la circulation et au stationnement – Intersection du chemin Saint-André et des bretelles A-35 Sud (20210327-254)
- 11.3 Résolution relative à la circulation et au stationnement - rue Collin (20210515-427)
- 11.4 Résolution relative à la circulation et au stationnement – rue Daniel (20210515-419)
- 11.5 Modifications au stationnement réservé sur vignette – Stationnement municipal P-22 (20210522-440)
- 11.6 Projet pilote pour la mise en place d'un stationnement limité à quinze (15) minutes sans frais pour trois (3) zones de la rue Champlain (20210522-440)

12 Travaux publics

- 12.1 Octroi des contrats suivants :
 - 12.1.1 SA-2830-TP-21-P Services d'entretien en peinture et plâtrage dans divers bâtiments municipaux (20210508-382)
 - 12.1.2 SA-2834-TP-21-P Travaux correctifs de chaussées (3 contrats) (20210515-394)
 - 12.1.3 SA-2838-TP-21-P Travaux de surfacage de rues pour l'année 2021 (20210515-421)
 - 12.1.4 SA-2840-TP-21-P Fourniture de service de traitement des frênes au TreeAzin pour l'année 2021 (20210508-369)
 - 12.1.5 SA-2850-TP-21-P Fourniture et livraison de béton de ciment pour la saison 2021 (20210515-390)
 - 12.1.6 SA-2858-TP-21-G Acquisition d'une construction modulaire pour le Service des travaux publics (20210515-395) (*gré à gré*)
 - 12.1.7 SA-2816-TP-21-P Travaux de nettoyage des conduites d'égouts sanitaires, combinés et pluviaux par curage (2021030-239)
- 12.2 Rejet des soumissions reçues à l'égard de l'appel d'offres suivant:
 - 12.2.1 SA-2846-TP-21-P Fourniture, livraison et installation de deux (2) équipements de levage pour le Service des travaux publics (20210508-378)
- 12.3 Signature d'une entente pour l'entretien des infrastructures municipales et privées sur la propriété appartenant à « Vallon Viau inc. » (20210417-302)

13 Sécurité publique

14 Urbanisme

- 14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
 - 14.1.1 DDM-2020-4877 Jessica Talbi - Immeuble situé au 693, boulevard Saint-Luc (20210417-320)
 - 14.1.2 DDM-2021-4956 Charles-William Duval Ouimet - Immeuble situé au 290, rue Jacques-Cartier Sud (20210417-312)
 - 14.1.3 DDM-2021-4973 Véronique Sharp - Immeuble constitué du lot 3 641 993 du cadastre du Québec et situé sur la rue Daignault (20210424-352)
 - 14.1.4 DDM-2021-4975 Gaétane Beaulieu et Pierre Hélie - Immeuble situé au 582, rue des Fortifications (20210417-321)
 - 14.1.5 DDM-2021-4990 STA Architectes inc. - Immeuble constitué des lots 5 895 982, 6 012 656, 4 679 878 et 4 679 967 du cadastre du Québec et situé sur la rue de la Cabinetterie (20210424-351)
- 14.2 Étude et décision relatives à une demande d'usage conditionnel
 - 14.2.1 UC-2021-4959 Lisbeth Landry - Immeuble situé au 986, boulevard Alexis-Lebert (20210417-315)
- 14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 1) PIA-2019-4601 Syndicat copropriétaires les berges - Immeuble situé au 10-65, rue Richelieu (20210515-397)
 - 2) PIA-2020-4760 Monique De Foy - Immeuble situé au 869, rue Maria-Boivin (20210424-354)
 - 3) PIA-2020-4747 STA Architectes inc. - Immeuble constitué du lot 6 012 656 du cadastre du Québec et situé sur la rue de la Cabinetterie (20210424-350)
 - 4) PIA-2021-4977 Monika Lamarre - Immeuble situé au 78, rue Saint-Louis (20210515-410)
 - 5) PIA-2020-4782 BBBL Architectes en consortium - Immeuble situé au 150, boulevard Saint-Luc (20210508-368)
 - 6) PIA-2021-4929 Nelson Marin - Immeuble situé au 131, 2e Avenue (20210508-375)

- 7) PIA-2021-4980 Lise Charbonneau - Immeuble situé au 15, rue François-Blanchet (20210508-376)
- 8) PIA-2021-4981 Patrick Desrosiers - Immeuble situé au 254, rue Richelieu (20210508-377)
- 9) PIA-2021-4985 Joey Jasmin Tessier - Immeuble situé au 220, rue Champlain (20210508-373)
- 10) PIA-2021-4987 Jacques Gagné - Immeuble situé au 56, rue Saint-Jacques (20210508-379)
- 11) PIA-2021-4996 9369-9981 Québec inc. - Immeuble situé au 97, rue Richelieu (20210515-401)
- 12) PIA-2021-4998 Lucie Lamoureux - Immeuble situé au 581, 3^e Rue (20210515-411)

14.3.2 Modification à la résolution n° 2020-10-0735 – PIA 2020 4744 (20210515-412)

14.4 Adoption du projet des règlements suivants :

14.4.1. Règlement n° 1994 (20210410-289)

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de :

- Ajouter certains documents à fournir lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation;
- Préciser les informations qui doivent être montrées aux plans, en lien avec tout projet de construction, ouvrage ou travaux modifiant le débit des eaux de ruissellement rejetées à l'égout pluvial ou combiné municipal ou un fossé;
- Exiger pour un terrain situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction, que le permis de branchement ait été délivré;
- Permettre qu'un permis de construction partiel puisse être délivré avant la délivrance du permis de branchement;
- Exiger qu'une rue visée par une entente conclue en vertu du Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ait été décrétée ouverte selon certains critères, comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction. »

14.4.2. Règlement n° 1995 (20210410-289)

« Règlement modifiant le règlement de construction n° 0653 et ses amendements, dans le but de :

- Préciser que les rejets provenant d'une installation de traitement des eaux usées ne peuvent être dirigés directement dans une canalisation de fossé par une conduite pour les terrains non desservis par un réseau d'égout;

- Exiger un système de drainage lors de l'implantation d'un bâtiment de six (6) unités de logement et plus;
- Modifier les dispositions relatives aux eaux de ruissellement. »

14.4.3. Règlement n° 2002

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de préciser le titre des fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application des règlements d'urbanisme »

14.4.4. Règlement n° 2009 (20210320-206)

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, pour le secteur « Champlain Sud », dans le but d'assujettir les interventions relatives au lotissement et ajouter des critères et objectifs pour ces interventions. »

14.4.5. Règlement n° 2010

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Créer la zone H-2041, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2042, à même une partie des zones C-2119, H-2070 et H-2075, afin d'autoriser les projets intégrés et la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 24 logements et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2043, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2044, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « isolée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2045, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2046, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « contiguë » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;

- Créer la zone H-2047, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser les projets intégrés et la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 7 logements comportant une structure des suites « juxtaposée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Modifier la grille des usages et normes de la zone H-2075 afin de modifier les normes prescrites pour un bâtiment principal et un terrain;
- Assujettir les nouvelles zones H-2042 et H 2047 aux dispositions applicables aux projets intégrés;
- Modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, lesquels sont identifiés à l'annexe « F » intitulée « Boisés d'intérêt ».

Les zones C-2119, H-2070, H-2075 et H-2076 sont situées du côté nord du boulevard Saint-Luc, dans le secteur des rues des Légendes et des Fortifications et de la rue Léger.»

14.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

14.5.1. Règlement n° 2003 (20210417-310)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-3529, à même une partie de la zone H-3521, et d'y autoriser les classes d'usages « unifamiliale » ainsi que « bifamiliale » comportant une structure des suites superposée.

La zone projetée H-3529 est située sur la rue Saint-Gabriel, du côté est, entre la 6^e Avenue et l'avenue Desjardins. »

14.5.2. Règlement n° 2008 (20210424-349)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Agrandir les zones H-1574 et H-1585, à même une partie de la zone I-1523, afin d'inclure à ces zones l'emprise de l'ancienne rue Berger visée pour fins d'acquisition et de construction;
- De réduire, à l'intérieur de la zone H-1574, la largeur minimale prescrite pour un terrain intérieur et un terrain d'angle ainsi que la superficie minimale prescrite pour un terrain de la classe « Bifamiliale », pour les fixer respectivement à 15 mètres et à 450 mètres carrés.

Ces zones sont situées sur les rues des Carrières et Pilon, entre la rue Pascale et le chemin du Grand-Bernier Sud. »

14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

14.6.1 Règlement n° 1849

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone H-2037 à même une partie de la zone H-2020.

La zone H-2020 est située à l'île Sainte-Thérèse, sur la rue Riviera, près la rivière Richelieu et de la rue des Balbuzards »

14.6.2 Règlement n° 1989

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de permettre, dans les zones H-2048 et H-2714, le clin ou le panneau de métal peint et précuit en usine comme matériau de parement extérieur des murs d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire de plus de 20 mètres² de superficie d'implantation au sol, dans une proportion d'au plus 10% de la surface des murs sur chacune des façades.

Ces zones sont situées sur la rue Théodore-Bécharde et le chemin Saint-André, du côté est, au nord de la rue François-Blanchet. »

14.6.3 Règlement n° 1992

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Modifier la définition de « bâtiment »;
- Ajouter des définitions à « pavillon de jardin », « pergola », « avant-toit » et « auvent » et modifier la définition de « marquise »;
- Augmenter à 30 m² la superficie d'implantation au sol cumulative des pavillons de jardin, pergolas et tonnelles dans les zones du groupe habitation (H);
- Augmenter à 0,45 mètre la distance minimale requise entre une marquise, un auvent, un avant-toit ou une corniche et une ligne de terrain, conformément au Code national du bâtiment 2010;
- Préciser que la hauteur d'un mur écran est mesurée à partir du plancher du perron, du balcon, de la galerie ou de la terrasse et moduler la hauteur maximale permise en fonction de sa distance à une ligne de terrain;
- Prohiber un mur écran en cour avant pour les zones du groupe habitation (H), à l'exception de la classe « multifamiliale »;
- Exiger un revêtement de toiture de couleur blanche, un toit vert ou un matériau dont l'indice de réflectance solaire est d'au moins 78 pour tout agrandissement de plus de 20 % de la superficie de la toiture pour un bâtiment dont la pente de toit est inférieure à 3/12;

- Créer un nouvel usage C2-02-19 « Service de location de bureaux et d'espaces de travail pour un usage compris dans la sous-classe C2-02 Services professionnels, techniques ou d'affaires ». »

14.6.4 Règlement n° 1996

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-2190 à même une partie de la zone P-2188, afin de corriger les limites de la zone H-2190 pour concorder avec les limites des lots.

Ces zones sont situées sur la rue Jean-Talon, du côté ouest, entre la rue Claire et le croissant des Iroquois. »

14.6.5 Règlement n° 2001

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- De retirer, à l'intérieur de la zone H-1726, la classe d'usages « Bifamiliale »;
- D'augmenter, à l'intérieur de la zone H-1726, la largeur minimale prescrite pour un terrain intérieur et un terrain d'angle de la classe « Unifamiliale », pour la fixer à 19 mètres.

Cette zone est située dans le secteur de la rue Brais, entre les rues Jacques-Cartier Sud et Smith. »

14.7 Adoption du premier projet des résolutions suivantes :

14.7.1. PPCMOI-2020-4816 - 865, boulevard Iberville (20200912-660 et 20210403-267)

14.7.2. PPCMOI-2020-4892 – 614, chemin du Clocher (20210417-294)

14.8 Adoption du second projet de la résolution suivante :

14.8.1. PPCMOI-2019-4690 (lot 3 731 826 du cadastre du Québec et situé sur le boulevard Industriel)

14.9 Appui à diverses demandes d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

14.9.1. ZAP-2021-4991 Chantal Giroux et Joël Lamarre - Immeuble constitué du lot 3 640 814 du cadastre du Québec et situé sur le chemin de la Grande-Ligne (20210515-387)

14.9.2. ZAP-2021-5001 Sylvie Duguay - Immeuble constitué des lots 3 090 729 et 6 357 423 du cadastre du Québec et situé sur le chemin des Vieux-Moulins (20210515-413)

14.10 Nomination des postes désignés pour appliquer le règlement n° 389 de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu (20210501-359)

14.11 Appui et aide financière pour le projet « Restauration de bandes riveraines dans les bassins des rivières L'Acadie et du Sud » (20210424-343)

- 14.12 Signature d'une entente pour offrir des cases de stationnement réservées pour le covoiturage sur 4 sites de la Ville (20210424-342)
- 14.13 Désignation des postes affectés à la réalisation des travaux requis par la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu pour rétablir l'écoulement normal des eaux des cours d'eau (20210508-380)
- 14.14 Adhésion à la campagne mondiale « Objectif Zéro (Race to Zero) » (20210222-436)

15 Transport et mobilité urbaine

- 15.1 Signature d'un protocole d'entente pour l'installation de système d'alarme (Protocole ISA) (20210424-341)
- 15.2 Gratuité du transport en commun urbain (zone 1) pour le service du transport adapté - Semaine québécoise des personnes handicapées (20210508-372)
- 15.3 Signature d'un protocole d'entente pour les services de communication de renseignements via le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (20210501-361)
- 15.4 Gratuité du service d'autobus, taxibus et du transport adapté le 24 juin et le 1^{er} juillet 2021, dans la zone 1 (20210522-429)

16 Avis de motion

16.1 Règlement n° 1976 (20210417-333)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de remplacement de l'unité de chauffage incluant des chauffe-conduits et le remplacement des lamelles d'un décanteur à la station d'épuration des eaux usées, décrétant une dépense n'excédant pas 902 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.2 Règlement n° 1982 (20210313-184)

« Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement »

16.3 Règlement n° 1994

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de :

- Ajouter certains documents à fournir lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation;
- Préciser les informations qui doivent être montrées aux plans, en lien avec tout projet de construction, ouvrage ou travaux modifiant le débit des eaux de ruissellement rejetées à l'égout pluvial ou combiné municipal ou un fossé;
- Exiger pour un terrain situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction, que le permis de branchement ait été délivré;
- Permettre qu'un permis de construction partiel puisse être délivré avant la délivrance du permis de branchement;

- Exiger qu'une rue visée par une entente conclue en vertu du Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ait été décrétée ouverte selon certains critères, comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction. »

16.4 Règlement n° 1995

« Règlement modifiant le règlement de construction n° 0653 et ses amendements, dans le but de :

- Préciser que les rejets provenant d'une installation de traitement des eaux usées ne peuvent être dirigés directement dans une canalisation de fossé par une conduite pour les terrains non desservis par un réseau d'égout;
- Exiger un système de drainage lors de l'implantation d'un bâtiment de six (6) unités de logement et plus;
- Modifier les dispositions relatives aux eaux de ruissellement. »

16.5 Règlement n° 1997 (20210424-344)

« Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables, et remplaçant le règlement n° 1850 »

16.6 Règlement n° 2000 (20210417-334)

« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis pour le prolongement de l'aqueduc sur une portion du chemin des Patriotes Est et sur les rues Tessier, Leduc, Dagenais, Mario, de Contrecoeur, Denis-Doody, Hector, Joyce, de La Noraye, Dasylmar et une portion du rang des Cinquante-Quatre, décrétant une dépense de 298 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.7 Règlement n° 2002

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de préciser le titre des fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application des règlements d'urbanisme »

16.8 Règlement n° 2003

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-3529, à même une partie de la zone H-3521, et d'y autoriser les classes d'usages « unifamiliale » ainsi que « bifamiliale » comportant une structure des suites superposée.

La zone projetée H-3529 est située sur la rue Saint-Gabriel, du côté est, entre la 6^e Avenue et l'avenue Desjardins. »

16.9 Règlement n° 2008

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Agrandir les zones H-1574 et H-1585, à même une partie de la zone I-1523, afin d'inclure à ces zones l'emprise de l'ancienne rue Berger visée pour fins d'acquisition et de construction;

- De réduire, à l'intérieur de la zone H-1574, la largeur minimale prescrite pour un terrain intérieur et un terrain d'angle ainsi que la superficie minimale prescrite pour un terrain de la classe « Bifamiliale », pour les fixer respectivement à 15 mètres et à 450 mètres carrés.

Ces zones sont situées sur les rues des Carrières et Pilon, entre la rue Pascale et le chemin du Grand-Bernier Sud. »

16.10 Règlement n° 2009

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, pour le secteur « Champlain Sud », dans le but d'assujettir les interventions relatives au lotissement et ajouter des critères et objectifs pour ces interventions »

16.11 Règlement n° 2010

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Créer la zone H-2041, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2042, à même une partie des zones C-2119, H-2070 et H-2075, afin d'autoriser les projets intégrés et la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 24 logements et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2043, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2044, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « isolée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2045, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2046, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « contiguë » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2047, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser les projets intégrés et la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 7 logements comportant une structure des suites « juxtaposée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Modifier la grille des usages et normes de la zone H-2075 afin de modifier les normes prescrites pour un bâtiment principal et un terrain;
- Assujettir les nouvelles zones H-2042 et H 2047 aux dispositions applicables aux projets intégrés;

- Modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, lesquels sont identifiés à l'annexe « F » intitulée « Boisés d'intérêt ».

Les zones C-2119, H-2070, H-2075 et H-2076 sont situées du côté nord du boulevard Saint-Luc, dans le secteur des rues des Légendes et des Fortifications et de la rue Léger. »

17 Règlements

17.1 Règlement n° 1926

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser, à certaines conditions, un matériau de parement extérieur translucide en polyéthylène, en plastique ou en polycarbonate pour la construction d'une serre dans une zone du groupe agricole (A);
- de prohiber tout type de panneau de fibre de verre, de polycarbonate ou de PVC comme parement extérieur d'un mur de bâtiment, sauf pour une serre;
- de créer un nouvel usage A1-01-11 « Culture de cannabis ». »

17.2 Règlement n° 1959

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de pavage et d'éclairage sur une portion de la rue Pierre-Caisse, décrétant une dépense de 361 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.3 Règlement n° 1963

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection du terrain de soccer au Parc-école Saint-Gérard, décrétant une dépense de 767 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.4 Règlement n° 1971

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de retirer, dans la zone P-1835, les usages appartenant à la sous-classe C4-03 « Services communautaires » du groupe commerces et services (C) ainsi que les usages appartenant au groupe communautaire (P), à l'exception de l'usage P1-04-03 « Administration publique municipale ou régionale »;
- d'autoriser, à même la zone P-1835, les usages appartenant à la classe 1 « Industrie légère » du groupe industrie (I);
- de changer l'affectation de la zone, actuellement du groupe communautaire (P), à industrie (I).

La zone P-1835 est située sur le boulevard du Séminaire Nord, du côté ouest, et est comprise entre les deux (2) voies ferroviaires. »

17.5 Règlement n° 1974

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'harmoniser dans l'ensemble du territoire la période durant laquelle les abris d'auto temporaires sont autorisés;
- de corriger une erreur du règlement à l'effet qu'une aire de manœuvre peut empiéter dans une emprise de rue;
- d'exiger qu'une aire d'entreposage ou d'étalage extérieur soit recouverte d'asphalte, de béton, de pavé, de pavage poreux, de pavage constitué d'un liant d'origine végétale ou de pelouse renforcée et de permettre qu'elle puisse être recouverte de gravier ou de pierre concassée lorsque située à plus de 30 mètres d'une ligne de rue;
- d'augmenter de 0,05 mètre la hauteur maximale permise pour une porte de garage dans une zone de groupe habitation (H). »

17.6 Règlement n° 1983

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1024, les usages appartenant à la sous-classe P1-02 « Services de santé » du groupe communautaire (P).

Cette zone est située sur la rue Saint-Louis, du côté sud, à l'ouest de la rue Labrèche et au nord de la rue Saint-Paul. »

17.7 Règlement n° 1987

« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis en vue de divers projets de réfection et pour l'auscultation du réseau routier 2021, décrétant une dépense n'excédant pas 334 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.8 Règlement n° 1991

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, pour le secteur de PIIA « Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux », dans le but de :

- Assujettir les interventions relatives au lotissement et ajouter des critères et objectifs pour ces interventions;
- Ajouter un critère indiquant que l'implantation d'un bâtiment ou d'une construction ne doit pas avoir pour effet de nuire à la visibilité d'un bâtiment d'intérêt patrimonial à partir de la rue;
- Ajouter un critère indiquant que le niveau du rez-de-chaussée et l'entrée principale d'un nouveau bâtiment ou d'un bâtiment transformé ou agrandi doivent tendre à être près du niveau de la rue ;
- Ajouter un critère indiquant qu'un nouveau bâtiment doit favoriser l'aménagement des logements au rez-de-chaussée plutôt qu'au sous-sol;
- Assujettir le remplacement des portes aux critères et objectifs du règlement, sauf si le modèle proposé est un modèle d'origine ou qui aurait pu être celui d'origine. »

17.9 Règlement n° 1993

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de préciser qu'un permis de construction n'est pas requis pour un bain à remous ou une cuve thermale lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres »

17.10 Règlement n° 1998

« Règlement autorisant le paiement des coûts supplémentaires pour la réalisation des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure de l'immeuble situé au 75, rue Foch (gare du Canadien Pacifique), décrétant une dépense n'excédant pas 145 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.11 Règlement n° 1999

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de bonification et d'amélioration des jeux d'eau au parc de la Joie-de-Vivre, décrétant une dépense n'excédant pas 196 000 \$ et un emprunt à cette fin »

18 Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

- 18.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 mars 2021
- 18.2 Retrait de l'autorisation au parti « Équipe pour Saint-Jean » pour les élections municipales
- 18.3 Registre cumulatif des achats au 30 avril 2021
- 18.4 Lettre du ministère des Transports du Québec informant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est admissible à une enveloppe provisoire de relativement au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)
- 18.5 Procès-verbal de correction - Résolution n° CE-2015-07-0335
- 18.6 Procès-verbal de correction - Résolution n° 2021-03-0231

19 Période de questions

20 Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

21 Levée de la séance